

## **Cour International de Justice Climatique**

**Jugement : Actions contre les responsables des bombes climatiques**

**Auteur : avocat représentant British Petroleum pour la partie des accusés**

Madame la Présidente, honorables juges, nous nous trouvons aujourd'hui devant la Cour internationale de Justice Climatique pour répondre à des accusations graves portées contre British Petroleum et d'autres parties au sujet de prétendus manquements aux obligations résultant de l'Accord de Paris. Ces accusations incluent l'exploitation de combustibles fossiles et la contribution présumée à une crise climatique mondiale. Bien que nous reconnaissons l'importance de la lutte contre le changement climatique, nous réfutons fermement l'accusation selon laquelle British Petroleum aurait manqué à ses obligations ou serait responsable des maux allégués.

Madame la Présidente, honorables juges, aujourd'hui, nous sommes ici pour défendre British Petroleum contre des accusations très graves. On reproche à l'entreprise, ainsi qu'à d'autres, de ne pas avoir respecté leurs engagements dans le cadre de l'Accord de Paris. Ces accusations portent sur des actions liées à l'exploitation de combustibles fossiles, que l'on dit responsables de l'aggravation du réchauffement climatique. Cependant, nous contestons ces accusations et allons montrer que British Petroleum respecte ses obligations et contribue à la lutte contre le changement climatique. L'Accord de Paris demande à tous les pays et entreprises de travailler ensemble pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et ainsi limiter l'augmentation de la température mondiale qui a bien dépassé les 1,5°C estimés en 2015. British Petroleum a pris des mesures importantes pour y parvenir, en investissant dans les énergies renouvelables et en réduisant ses activités pétrolières. Il est donc faux de dire que l'entreprise ne respecte pas ses engagements. De plus, l'Accord de Paris reconnaît que chaque acteur doit contribuer en fonction de ses moyens.

British Petroleum a toujours collaboré avec les gouvernements et d'autres organisations pour trouver des solutions contre le réchauffement climatique. British Petroleum s'engage depuis des années à réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Depuis 2019, nous avons réussi à réduire nos émissions de 30%. L'entreprise a pris des mesures pour réduire les risques de pollution causés par ses activités, tout en continuant de fournir de l'énergie à la population mondiale. Son but principal est d'atteindre zéro émission nette pour 2050. Il est important de comprendre que passer complètement des énergies fossiles aux énergies renouvelables ne peut pas se faire du jour au lendemain. Cela nécessite du temps, des investissements et une coordination mondiale. Arrêter immédiatement toutes les activités fossiles, comme le demandent les plaignants, provoquerait des conséquences dramatiques sur l'économie mondiale et l'accès à l'énergie dans le monde entier.

Les plaignants affirment que British Petroleum est responsable des émissions de CO<sub>2</sub> dues à ses activités. Toutefois, le changement climatique est un problème mondial, et tout le monde doit y contribuer : les gouvernements, les entreprises et même les citoyens. British Petroleum n'est pas seule responsable. Dans l'article 4-1 de l'Accord de Paris, il est précisé que les efforts pour réduire les émissions doivent prendre en compte les besoins de développement et de lutte contre la pauvreté. British Petroleum travaille à fournir de l'énergie accessible à travers le monde, tout en respectant ces principes, son but étant de réinventer l'énergie pour les citoyens et la planète.

Les plaignants accusent parce qu'il y a un risque que des dommages graves et irréversibles soient causés à l'environnement si les activités de British Petroleum ne s'arrêtent pas. Mais ces affirmations ne sont pas prouvées. Rien ne démontre que l'arrêt immédiat des activités de British Petroleum est nécessaire pour éviter ces dommages. Le problème climatique est complexe et demande une réponse réfléchie, et non pas des décisions radicales qui pourraient créer plus de problèmes à l'échelle mondiale irréversibles.

Madame la Présidente, honorables Juges, il est primordial de reconnaître que la lutte contre le changement climatique est une bataille mondiale et collective, à laquelle British Petroleum contribue activement depuis des années. L'entreprise s'engage dans la transition énergétique et agit de bonne foi pour répondre aux exigences de l'Accord de Paris. Suspendre brutalement ses activités ne ferait qu'aggraver les défis énergétiques mondiaux. Je vous prie, en conséquence, de rejeter les

demandes des plaignants à l'encontre de British Petroleum et de permettre à l'entreprise de continuer à contribuer de manière positive et responsable à la transition énergétique globale.

Je vous remercie.